



COMMISSION RÉGIONALE FAFA

PROCÈS-VERBAL N° 3

Réunion du : **Jeudi 26 mars 2026**

Présidence : **M. Pierre ALCOVERRO**

Présent : **M. Patrick SCALA**

Excusé

Assiste(nt) à la séance : **Mme Florence DERBESY**

La C.R. FAFA se réunit afin de faire un point sur les dossiers en attente suite à la dernière réunion FAFA du 8 janvier 2026.

Elle rappelle que les enveloppes régionales budgétaires FAFA Transports d'un montant de 53 500 euros et FAFA Equipements d'un montant de 413 500 euros saison 2025/2026 avaient été épuisées à la date du 8 janvier 2026.

Elle indique que :

- 1) les dossiers, ci-dessous, restent toujours en attente :

6201250203	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	01 - Club House	20 000 €
6201250902	ALPES	MAIRIE DE GAP	01 - Club House	20 000 €
6205251002	VAR	MAIRIE DE DRAGUIGNAN	05 - Création terrain 8 à 8	25 000 €
6205260101	VAR	MAIRIE DE HYERES PLAGE	03 – Changement revêtement	30 000 €
6205250904	VAR	MAIRE DE HYERES PLAGE *	03 – Changement revêtement	30 000 €
6205260102	VAR	MAIRIE DE LA CROIX VALMER	03 – Eclairage	11 100 €
6202260101	CA	MAIRIE DE LA GAUDE	01 – Club House	20 000 €
6203251005	PROVENCE	FC LOISIRS MALPASSE	Transport	25 000 €
6202250601	CA	CAVIGAL NICE SPORT	Transport	25 000 €
6205250803	PROVENCE	TOULON METROPOLE FUTSAL	Transport	25 000 €

2) depuis la réunion du 8 janvier 2026, de nouveaux dossiers, ci-dessous, ont été transmis à la Ligue :

6203260308*	PROVENCE	MAIRIE SALON DE PROVENCE	08 – changement revêtement*	50 000 €
6204260303	GV	MAIRIE ISLE SUR LA SORGUE	07 – création terrain	50 000 €
6204260304	GV	MAIRIE ISLE SUR LA SORGUE	01 – Club House	20 000 €
6204260305	GV	MAIRIE ISLE SUR LA SORGUE	02 – Vestiaires	30 000 €
6201260304	ALPES	GAP F.C.	Transport	15 000 €

* Erreur de nature de projet → modification à faire

RAPPEL

La CR FAFA rappelle que les dossiers FAFA Equipements et FAFA Transports seront instruits dans la limite des enveloppes budgétaires allouées par la LFA pour la saison en cours.

Une fois ces enveloppes entièrement consommées, les dossiers déposés ou reçus ultérieurement ne pourront plus être valorisés.

* Les dossiers FAFA Equipements seront néanmoins conservés en attente d'une éventuelle enveloppe budgétaire nationale complémentaire de fin de saison, ou, à défaut, réexaminés lors de la saison suivante, sous réserve que les nouvelles enveloppes budgétaires régionales ne soient pas intégralement consommées ; la priorité étant donnée aux dossiers déposés sur la saison en cours. Si ces dossiers ne pouvaient pas alors être valorisés faute de budget, ils seront définitivement clôturés.

* Les dossiers FAFA Transports seront conservés en attente d'une éventuelle enveloppe budgétaire nationale complémentaire de fin de saison. S'ils ne pouvaient être valorisés, ils seront définitivement clôturés fin de saison 2025/2026.

Nous invitons les Districts à communiquer l'information aux porteurs de projet.

Le Président de séance
M. Pierre ALCOVERRO

Le Secrétaire
Patrick SCALA